

Le pouvoir en question : vers l'émancipation des enfants et des adultes

2 et 3 juin 2022

Pouvoir, savoir, autorité : quelles interactions dans l'enseignement ?

Introduction sur la question du pouvoir

Discussion avec différent-es intervenant-es

Ateliers sur différents thèmes

Démarrer en pédagogies coopératives de la maternelle au lycée, le conseil coopératif, la discussion à visée philosophique, les débats littéraires, le groupe d'analyse de pratiques professionnelles, le tutorat, le marché de connaissances, la gestion de classe...

**Moments d'échanges d'outils
pédagogiques**

Ce stage est organisé de manière coopérative. Chacun-e peut partager les fruits de sa pratique et de son expérience. N'hésitez pas à amener tous les outils qui vous semblent intéressants à partager.

Date limite d'inscription auprès de l'administration : lundi 2 mai

Lieu de stage :

Bourse du travail de Béziers

57 Bd Frédéric Mistral
34500 Béziers



Stage de formation syndicale

Comment s'inscrire ?

En cas de problème, écrire à syndicat@sudeducation34.org

Se former est un droit

Chaque fonctionnaire ou agent·e non titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de 12 jours de congé pour formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez votre syndicat. L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage mais elle ne peut exiger ni convocation, ni informations sur l'objet du stage

Attention : pour que le stage puisse se dérouler dans de bonnes conditions, en raison de la taille du lieu d'accueil nous limiterons les inscriptions à 100 personnes.

Personnels du 1^{er} degré

1. Adresser une demande de congé syndical en ligne sur le portail ARENA (si1d.ac-montpellier.fr).
Vous trouverez un guide de la procédure sur le lien ci-dessous :

https://frama.link/mode_d_emploi_1d

A noter : Lorsque vous saisissez votre demande l'administration affiche le message suivant :

« Vous avez 48h pour transmettre vos justificatifs »

Cela signifie que vous devez transmettre votre attestation de présence dans les 48h après le stage.

2. Puis s'inscrire auprès des organisateurs via le formulaire en ligne

https://dgxy.link/inscription_stage_pedagogique2022

Personnels du 2nd degré

1. Adresser une demande de congé syndical au chef d'établissement grâce à l'annexe 1

https://frama.link/demande_conge_formation

2. Puis s'inscrire auprès des organisateurs via le formulaire en ligne

https://dgxy.link/inscription_stage_pedagogique2022